



N° 4 - Fiche Sport

**Athlétisme Estival
Collèges**

10 juillet 2020

Dispositions spécifiques



Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur National Adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Jean-Luc MARTIN

Émilie CAZÉ

Fred MOUTARDE

Magalie DEROUICHE

Responsable Jeunes Officiels UNSS

FFA

Didier VAREECKE

Gilles BEULAIGNE

Philippe LEYNIER

Gilles FOLLEREAU

Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE

Hélène FALCON

Philippe GONZALEZ

Emmanuel BEDU

Bernard QUINCY

Responsable Formation

Responsable Communication

Responsable Informatique

Référent sport partagé

Ludovic BUANEC

Référent FFA

André OLIVE

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN

Dispositions particulières Excellence Athlétisme Estival Collèges

Tous les élèves licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer.

Championnats de France UNSS Athlétisme Estival Collèges Établissement et Excellence

	COLLÈGES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Équipes mixtes de 6 compétiteurs (MG et MF - 1 cadette C1F ou 1 cadet C1G autorisé maximum) avec au moins 2 compétiteurs du même sexe Surclassement interdit
JEUNE OFFICIEL	2 Jeunes Officiels (Jeunes Juges) par académie qualifiée (Cf. Quotas Page 7) Niveau académique minimum Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie Ils ne peuvent pas être compétiteurs En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France
JEUNE COACH - CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe. Certifié de niveau académique. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
RÈGLEMENT	UNSS FFA Registre des épreuves : voir brochure Athlétisme UNSS Attention : relais composé uniquement de minimes
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme) Utilisation des tables de cotations minimes et cadets UNSS-FFA
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + sélection réalisée par la CMN (limites de qualification en points)
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum « Établissement » + « Excellence » Soit les 30 champions d'académie en équipe « Établissement » et les 70 meilleurs totaux suivants, toutes AS confondues (« Établissement » + « Excellence »)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS athlétisme collège « établissement » Champion de France UNSS athlétisme collège « excellence »

Sont qualifiées

- Les équipes championnes d'académie « établissement », outre-mer compris (**équipes non sections sportives athlétisme**). Le champion d'académie « établissement » est automatiquement qualifié au championnat de France.
- Les 70 meilleures équipes d'AS de France, toutes AS confondues (« Établissement » + « Excellence ») par rapport au total de points.
- Il n'y a pas de limites de qualification du nombre d'équipes par académie.

Précisions spécifiques

Les cadets et cadettes concourent sur les épreuves correspondant à leur catégorie, avec la table de cotation « cadette » et « cadet ». La « Brochure athlétisme UNSS 2020 - 2021 » précise cela.

- L'épreuve de relais est obligatoirement mixte (2MG +2MF avec table de cotation spécifique).

Informations complémentaires 2020 – 2021

- Précisions complémentaires dans la « Brochure athlétisme UNSS 2020 - 2021 »

Quotas & Spécialités des Jeunes Officiels par Académie

À l'exception du service régional organisateur (quota spécifique), **chaque service régional doit présenter 2 Jeunes Juges de niveau académique :**

- 1 Jeune Juge obligatoirement formé dans la spécialité SAUTS ou LANCERS
- 1 Jeune Juge obligatoirement formé dans la spécialité STARTER ou COURSES ou CHRONOMÉTREUR

En aucun cas : 1 Jeune Juge SAUTS + 1 Jeune Juge LANCERS ou 1 Jeune Juge STARTER + 1 Jeune Juge COURSES ou 1 Jeune Juge STARTER + 1 Jeune Juge CHRONO ou 1 Jeune Juge COURSES + 1 Jeune Juge CHRONO.

Dérogations particulières :

- s'il n'y a qu'une seule équipe engagée pour une académie sur un championnat de France, le service régional concerné pourra présenter un seul JO dont la spécialité est LANCERS ou COURSES ou CHRONOMÉTREURS (En aucun cas SAUTS ni STARTER) ;
- s'il y a 5 équipes engagées ou plus pour une académie sur un CF, le service régional concerné pourra présenter un 3^{ème} JO en concertation avec le responsable national CMN-JO pour déterminer sa spécialité en fonction des quotas laissés vacants.

CF UNSS 2021 ►	CF Estival Collège
Règles ►	2 JO Jeunes Juges par académie formés et certifiés académiques en :
Service Régional	Spécialités des Jeunes Juges
AIX/MARSEILLE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
AMIENS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
BESANÇON	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
BORDEAUX	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CAEN	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CLERMONT-FERRAND	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CORSE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CRÉTEIL	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
DIJON	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
GRENOBLE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LILLE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LIMOGES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LYON	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
MONTPELLIER	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NANCY/METZ	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NANTES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NICE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
ORLÉANS/TOURS	Organisateur¹
PARIS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
POITIERS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
REIMS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
RENNES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
ROUEN	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
STRASBOURG	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
TOULOUSE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
VERSAILLES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
Si présence d'équipes Ultra Marines	
GUADELOUPE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
GUYANE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LA REUNION	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
MARTINIQUE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
MAYOTTE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NOUVELLE CALEDONIE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
AEFE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)

¹ Pour les CF d'Athlétisme Estival Collège, les organisateurs doivent former un pool local de 19 à 24 JO Jeunes Juges au minimum répartis comme suit :
5 ou 6 en sauts + 5 ou 6 en lancers + 3 ou 4 starters + 3 ou 4 en courses + 3 ou 4 chronométrateurs

« L'examen national JO se tiendra le jour de l'accueil en début de soirée. Comme tout examen relevant de l'Éducation Nationale des aménagements sont possibles sous condition de présenter à l'accueil-JO un justificatif officiel émanant d'une instance habilitée à le fournir donnant droit à l'aménagement de l'examen précité ».

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR :

- 12 mai 2021

Après les dates limites de transmission des qualifications Académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles

La fédération française d'athlétisme (FFA) s'engage à mettre en place des équivalences ou passerelles à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS. La FFA permet aux jeunes juges d'obtenir par équivalence le diplôme fédéral correspondant selon un protocole mis en place conjointement par (entre) la FFA et l'UNSS.

	Niveau Départemental Scolaire	Niveau Régional Scolaire	Niveau National Scolaire
Équivalence FFA	↓	↓	↓
Benjamin	Jeune Juge Départemental	Jeune Juge Régional spécialité	
Minime	Jeune Juge départemental	Jeune Juge Régional spécialité	Jeune Juge Fédéral spécialité
Cadet et +		Officiel Départemental	Officiel Régional

Conditions d'obtention:

- Être licencié(e) FFA;
- Avoir officié dans 2 compétitions FFA.

En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné

La convention entre l'UNSS et la FFA précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :

- Certification départementale

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JJ départemental.

- Certification académique

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JJ départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

- Certification nationale

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

Remarque : il n'y a pas de certification de jeune juge en Cross - Country

Innovation

Projet Graines d'athlètes – Horizon 2024

Le projet « Graine d'Athlètes » est reconduite pour les TROIS années qui viennent dans le cadre de projet d'accompagnement des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Des informations complémentaires seront fournies dès la rentrée de septembre 2020.

Outil ressource formation Jeunes Arbitres – Jeunes Juges :

À destination des professeurs EPS formateurs des Jeunes Arbitres - Jeunes Juges, des référents Jeunes Arbitres - Jeunes Juges UNSS mais aussi et surtout pour les Jeunes Arbitres - Jeunes Juges eux-mêmes (à leur transmettre).

Vous y retrouverez des documents d'information, de formation et d'évaluation

Lien application glide : jounss.glideapp.io

QR code :



UNSS Jeunes Officiels

Annexe 1

**Associations Sportives classées dans les 4 premières en 2019
et 2020 aux Championnats de France par Équipe
d'Établissement
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

NÉANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

**Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en
2020 des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2020
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2020 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT